



Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Public :

tous les employés d'une entreprise, quel que soit leur secteur d'activité

Prérequis :

aucun

Durée de formation :

14 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 09 55 29 73 ou par email : guillemriand@hotmail.com

Objectifs :

Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels, ordinateur, paperboard et feutres, vidéo-projecteur

Matériel pédagogique SST:

Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

Lot de mannequin de réanimation adulte, enfant, nourrisson

Plan d'intervention et de prévention

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

- Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
- Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à GRPS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap : Isabelle Gruyelle, Marie-Pierre Barot, conseillères
RHF Mail : rhf-ara@agefiph.asso.fr

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

1000 €

Non assujetti à la TVA

Contact :

Guillem RIANDE

06 09 55 29 73

guillemriand@hotmail.com

QUELQUES CHIFFRES:

promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Taux d'admis : [en%]	Nombre de stagiaire :	Taux de réussite :
------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------

PROGRAMME DE FORMATION SST DETAILLE

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

C1: Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail

Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise.

Appréhender cadre juridique de son action.

C2: Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu

Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations.

Prendre connaissance des consignes de protection.

Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque ».

Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être.

Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée.

Être capable de soustraire la victime au danger.

C3: Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :

- La victime présente une hémorragie ?
- La victime s'étouffe ?
- La victime est consciente ?
- La victime respire ?

En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche

Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

C4: Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Maîtriser les éléments du message d'alerte.

Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime.

Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise.

Choisir le témoin idéal pour faire alerter.

C5: Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours

Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés.

Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer:

La victime:

- saigne abondamment
- s'étouffe
- se plaint de malaise
- se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- se plaint de brûlures
- se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ne répond pas mais respire
- ne répond pas et ne respire pas

Assurer le suivi de la victime

En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

DOMAINES DE COMPETENCES 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

C6: Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail

Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé.

Définition et présentation du document unique.

Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles.

Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national.

Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.

Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise.

C7: Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Evaluation des risques, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs.

Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses.

Combattre les risques à la source.

L'adaptation du travail à l'homme.

Mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles.

Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage.

Connaître les mesures de protection collective.

Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs.

C8: Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées

Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)

Le droit de retrait.

Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Evaluation :

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée

CV du Formateur



Guillem RIANDE

FORMATEUR

44 ans

9 rue des corbières 66430 BOMPAS

Tél : 06 09 55 29 73

guillemriand@hotmail.com

Points Forts

- Expression orale
- Bon relationnel
- Flexibilité
- Pédagogue
- Rigoureux

**Sécurité, Incendie
Secourisme**

FORMATION

Enseignement Secourisme

PAE1-FFSS Elne 2014 (PSE1 et PSE2)

Moniteur premier secours FFSS 2006

Moniteur SST-CFS Perpignan 2007

Enseignement Sécurité

SSIAP1-2/CQP APS 2017 Perpignan

+ Modules complémentaires 2018

>Gestion de conflits

>Gestion situations conflictuelles

>Événementiel

>Palpation de Sécurité

>Prévention aux menaces terroristes

Enseignement Gestes et Postures

Certificat de Formateur depuis 2023

COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES

> Rédaction et réalisation de support (cours, diaporama, PowerPoint, Quizz Box)

> Prise en mains de tout public (âge, situation professionnelle, milieu socio culturel)

Anglais lu, écrit, parlé.

Sportif de haut niveau 1998 à 2006 en natation et sauvetage sportif.

Expérience Formateur

Formateur en entreprise Depuis 2007

- Animation de session de 4 à 20 personnes
- Assistance à la mise en place de formation avec le chef de projet
- Création de support de travail en liens avec le secteur d'activité
- Tout secteur activité (BTP, automobiles, grande surface...)
- **Domaine d'intervention : SST, EPI, évacuation, Gestes et Postures**

Formateur en centre de formation Depuis 2006

Croix rouge, Croix blanche, PASSPRO, Sauveteurs Catalans, Formapro, Mutualité Française, GRETA...

- Coordination et suivi pédagogique, délivrance des notes, suivi des projets professionnel, Gestion administrative des candidats
- Animation tout public (Agent de sécurité, personnel grande surface, Secteur agricole, BTP, centre pénitencier, armée, cadre supérieur, mission locale jeunesse, PIJE, université, centre de formations...)
- **Domaine d'intervention : TITRE/CQP APS, SSIAP, CAP APS, EPI, SST, PSC1, PSE1, Geste et Postures, BNSSA, BSB, BPJEPS**
- Jury d'examen

GRPS

9 rue des Corbières, 66430 BOMPAS
06 09 55 29 73- guillemriand@hotmail.com
Siret:49880083800035 NDA:76660272066

V2024-01

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de **GRPS** en matière d'accessibilité.

1. Identification des Besoins et Inscription

- **Questionnaire d'inscription** : Lors de l'inscription à la formation SST, un questionnaire pour identifier les besoins spécifiques des participants en situation de handicap est transmis. (aménagements nécessaires, supports pédagogiques spécifiques, des ajustements matériels, ou une assistance particulière...)
- **Entretien individuel** : Un entretien individuel avec le participant pour discuter en détail de ses besoins et des adaptations possibles. Cet échange permet de comprendre précisément les attentes et les contraintes liées à la situation de handicap.

2. Aménagements Pédagogiques

- **Supports pédagogiques adaptés** : Des supports de formation accessibles, comme des documents en gros caractères, des versions numériques compatibles avec les lecteurs d'écran, des transcriptions de vidéos, des enregistrements audio sont proposés
- **Aides à la communication** : Si nécessaire, un appel à des interprètes en langue des signes, pourra être demandé.
- **Méthodes d'enseignement adaptées** : Les méthodes pédagogiques sont adaptées en fonction des besoins identifiés. Par exemple, utilisez des démonstrations pratiques supplémentaires pour les personnes ayant des difficultés de compréhension.

3. Aménagement des Espaces de Formation

- **Accessibilité des locaux** : En cas de personnel à mobilité réduite, nous veillerons à ce que les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cela inclut des rampes d'accès, des ascenseurs, des portes suffisamment larges, des sanitaires accessibles, et un agencement de la salle facilitant les déplacements.
- **Mobilier adapté** : le matériel: tables et chaises adaptées aux personnes à mobilité réduite seront demandés.

5. Suivi et Évaluation Continue

- **Suivi personnalisé** : Pendant la formation, un suivi régulier est effectué avec les participants pour vérifier que les adaptations mises en place répondent à leurs besoins, avec des aménagements si nécessaire.
- **Évaluation post-formation** : Après la formation, un recueil des retour des participants en situation de handicap pour évaluer l'efficacité des adaptations et identifier les domaines à améliorer est effectué.

6. Confidentialité et Respect

- **Traitement des données** : La confidentialité des informations concernant les handicaps des participants est assuré. Ces données doivent être utilisées uniquement pour adapter la formation et ne doivent pas être divulguées sans consentement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « GRPS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « GRPS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « GRPS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « GRPS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « GRPS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « GRPS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « GRPS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « GRPS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « GRPS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « GRPS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « GRPS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« GRPS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus

antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « GRPS » au Client. « GRPS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « GRPS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « GRPS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « GRPS » ou par voie électronique à : guillemriand@hotmail.com. En particulier, « GRPS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « GRPS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal sera seul compétent pour régler le litige.
labore